

CAP métiers de l'Usinage

RNCP42750

TARIF

100 % financée pour les
candidats

DURÉE

2 ans

DATE

Septembre

LIEU

Dans notre Centre de Formation
d'Apprentis

DISPOSITIFS DE FORMATION

Eligible au CPF

Plan de formation entreprise

Apprentissage

Contrat de
professionnalisation

Autres: nous consulter

NIVEAU DE FORMATION

Niv. 3 (Equiv. CAP)

VALIDATION

CAP Métiers de l'Usinage

LES PLUS DE LA FORMATION

- Formation 100 % financée (0 € pour l'apprenti(e))
- Salaire (% du smic)
- Expérience professionnelle
- Diplôme de l'éducation nationale

OBJECTIFS

- > Analyser et exploiter un dossier de fabrication.
- > Préparer et organiser le poste de travail, les outils, les outillages et les moyens de contrôle.
- > Configurer et régler un moyen de production, notamment une machine-outil à commande numérique
- > Réaliser et conduire une fabrication mécanique, de l'ébauche à la finition
- > Contrôler la conformité de la production et faire les ajustements nécessaires dans le cadre des procédures.
- > Assurer la maintenance de premier niveau, la traçabilité et le compte rendu de l'activité.

PERSONNES CONCERNÉES

- > Jeunes souhaitant préparer un CAP par la voie de l'apprentissage et se former aux métiers de la production mécanique en particulier sortis de 3ème
- > Candidats intéressés par la mécanique, le travail en atelier, les machines-outils et les technologies numériques industrielles
- > Candidats accueillis dans une entreprise permettant de mettre en oeuvre les activités du référentiel : usinage, outillage, décolletage ou activités proches.

PRÉREQUIS

- > Satisfaire aux conditions réglementaires d'accès à l'apprentissage
- > Maîtriser les savoirs fondamentaux : compréhension écrite et orale, calcul de base et communication.
- > Être capable de comprendre et d'appliquer des consignes de travail et de sécurité
- > Aptitudes recommandées : rigueur, méthode, vision spatiale, intérêt pour la mécanique, travail en équipe, usage d'outils numériques et capacité à rendre compte

CONTENU

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Bloc 1

- Préparer la fabrication : lecture de plans et modèles numériques, dossier de fabrication, matériaux, préparation du poste, métrologie, outils et porte-pièces, paramètres d'usinage, Télécharger le programme de commande numérique (CN) ou paramétrer un cycle préprogrammé en mode conversationnel
- Tester le programme CN ou les cycles préprogrammés
- Vérifier le bon fonctionnement du moyen de production, maintenance de premier niveau et gestion des coproduits

Bloc 2

- Réaliser la fabrication : mise en oeuvre des moyens de production, opérations d'usinage, conduite et suivi, contrôle dimensionnel et géométrique, intervention dans le cas de dérives selon les procédures en place, remplacement des outils, QHSE, traçabilité, communication professionnelle.

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques et Physique-Chimie
- Anglais : compréhension et expression dans des situations courantes et professionnelles, niveau A2 visé.
- Éducation physique et sportive
- Prévention-Santé-Environnement : santé et sécurité au travail, prévention, environnement.

TRAVAUX COMMUNS CFA / ENTREPRISE

Rédaction d'un rapport de synthèse par l'apprenti de 10 pages minimum à 15 pages maximum, annexes comprises. Il récapitule : - la présentation de l'entreprise ; - l'inventaire des situations de travail réellement vécues en entreprise ; - la présentation et l'analyse de chaque situation particulière vécue en entreprise, seront notamment décrits ; - le contexte permettant de comprendre les activités menées ; - les procédures mises en oeuvre pour assurer la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; - les moyens utilisés et mis en oeuvre.

La complémentarité CFA / entreprise est organisée autour de situations professionnelles permettant une acquisition progressive des compétences.

Le suivi des activités en entreprise est assuré au travers du livret électronique d'apprentissage (STUDEA ®)

MISSIONS EN ENTREPRISE

- **Préparation**
 - Exploiter le dossier, identifier matière, outils, porte-pièces et moyens de contrôle.
- **Poste de travail**
 - Organiser le poste, vérifier les approvisionnements et préparer les moyens.
- **Réglage**
 - Installer outils et pièces, régler les origines et jauges, valider les paramètres et le programme.
- **Production**
 - Réaliser des pièces, conduire et surveiller le procédé en respectant qualité et délais.
- **Contrôle**
 - Mesurer, enregistrer les résultats, analyser les dérives et signaler les non-conformités.
- **QHSE / maintenance**
 - Prévenir les risques, assurer le premier niveau de maintenance et gérer les coproduits.
- **Suivi / amélioration**
 - Renseigner la traçabilité, rendre compte d'un dysfonctionnement et proposer une amélioration.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Présélection sur dossier + entretien de motivation
- Accompagnement à la recherche d'entreprise
- Admission définitive dès la signature du contrat d'apprentissage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- En contrôle en cours de formation (CCF), les unités professionnelles et générales obligatoires sont évaluées selon le règlement d'examen

- Suivi individuel des compétences professionnelles tout au long de la formation, avec au minimum deux bilans par année de formation et un bilan final.
- Des situations professionnelles vécues en entreprise peuvent contribuer à l'évaluation. Le maître d'apprentissage est associé lorsque les compétences sont évaluées en entreprise.
- L'EP2 comporte notamment une soutenance orale du rapport de synthèse d'entreprise et une composante pratique de réalisation et de contrôle.
- L'évaluation certificative du domaine professionnel s'appuie sur les bilans finaux de compétences et une à deux situations de formation organisées en centre de formation ou une à deux mises en situations professionnelles vécues et évaluées en entreprise.

RYTHME D'ALTERNANCE

2 ans – rythme majoritairement 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise et occasionnellement 1 semaine au CFA et 3 semaines en entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La méthode pédagogique repose sur l'alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Poursuite privilégiée : Bac Pro Technicien en réalisation de produits mécaniques (TRPM), option RSP - Réalisation et suivi de productions ou option RMO - Réalisation et maintenance des outillages.
- À terme, poursuite possible vers les formations supérieures du champ de la mécanique, notamment des BTS, selon le parcours et les conditions d'admission.
- Avec l'expérience : évolution possible vers opérateur-régleur, usineur confirmé, technicien, chef d'équipe ou vers des activités de méthodes/FAO, contrôle et gestion de production.

FONCTIONS VISÉES

- Tourneur / tourneuse ; fraiseur / fraiseuse ; usineur / usineuse.
- Opérateur / opératrice de production sur machine à commande numérique.
- Décolleteur / décolleteuse.
- Outilleur / outilleuse ; outilleur-mouliste / outilleuse-mouliste.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAP

[Plus d'infos](http://www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap) sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

Plus d'infos sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

DATE DE MISE À JOUR

13/10/2026

Conditions générales de vente - AFPMA FORMATION

Les conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une prestation entrant dans le champ d'application de l'Art. L.900-2 du Code du travail ou de toute autre prestation.

1. Généralités

La signature de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) ou du bon de commande signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de notre association stipulées ci-dessous.

2. Prix

Sauf indication spéciale, les prix ne comprennent pas la fourniture des équipements de travail, les chaussures de sécurité, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, ...
En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants sous format papier et/ou numérique.
Les prix s'entendent hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

3. Confirmation de la formation

Les confirmations sont enregistrées au fur et à mesure de la réception de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) signé(e) ou à défaut du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.
La convention ou le contrat de formation doit être impérativement retournée à l'AFPMA signé(e) deux semaines minimum avant le début de la formation.

4. Contenu des stages

Le contenu des stages peut être amené à évoluer en cours de formation avec l'accord de l'entreprise ou du particulier.

5. Documents légaux

La convention ou le contrat de formation et la facture sont établis selon les textes en vigueur.
L'attestation de formation vous est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation.
Les titres et certifications obtenues vous seront adressés dans les meilleurs délais.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, notamment les supports de formation sous format papier et/ou numérique, demeurent la propriété de l'AFPMA.

7. Conditions de règlement

Pour les particuliers, 100 % de la formation est due au démarrage avec échelonnement possible en fonction de la durée de la formation.

Pour l'entreprise :

La facture est adressée au demandeur ou à son organisme payeur :

- En fin d'action pour les actions réalisées sur moins de trois mois ;
- Mensuellement pour les actions réalisées sur plus de trois mois.

Chaque facture doit être acquittée au plus tard à 30 jours fin de mois sans escompte.

En cas de retard de paiement, toute somme non payée conformément

à l'échéance et aux conditions fixées, sera majorée d'intérêts de retard

calculés mensuellement à hauteur de vingt fois le taux légal en vigueur (article L441-1 du Code de commerce) à compter de la date de démarrage du retard.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due (article D441-5 du Code de commerce).

En cas de paiement assuré par un OPCO, l'entreprise devra communiquer l'information en amont du démarrage de la formation et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son organisme payeur.

8. Désistement du fait du client

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, l'AFPMA Formation sera fondée de réclamer les sommes suivantes à titre d'indemnités compensatoires :

Délai de prévenance	Formation reportée par l'entreprise ou le particulier	Formation annulée par l'entreprise ou le particulier
Moins de 10 jours ouvrés	50 % du coût de la prestation	80 % du coût de la prestation
Moins de 5 jours ouvrés	80 % du coût de la prestation	100 % du coût de la prestation

9. Absences et / ou abandon

Pour les actions de formation dont le coût est déterminé par individu, l'absence et/ou abandon feront l'objet d'une facturation égale à 100 % du coût prévu à titre d'indemnités compensatoires. Les absences pour cas de force majeure ne seront pas facturées. Les absences justifiées seront facturées dans la limite de 5 jours ouvrés par absence.

10. Ajournement - Annulation du fait de l'AFPMA

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de l'AFPMA Formation soit l'annulation d'une action, soit le report de celle-ci, notamment pour des raisons pédagogiques ou de cas de force majeure.

Dans ce cas, les demandeurs en sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins 5 jours ouvrés avant le début de l'action et ne peuvent donc prétendre à une quelconque indemnisation.

Pour autant, l'AFPMA Formation s'engage à reprendre contact rapidement avec les demandeurs pour leur proposer de nouvelles dates de réalisation de l'action.

11. Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Bourg en Bresse.